

Conseil d'automne 2004 : trois regards sur l'identité jurassienne : extrait du procès-verbal

Autor(en): **Hänggi, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **109 (2006)**

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-550291>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Conseil d'automne 2004: trois regards sur l'identité jurassienne

Extrait de procès-verbal

Michel Hänggi

Le 20 novembre 2004, le Conseil de la Société jurassienne d'Emulation s'est réuni pour sa traditionnelle rencontre d'automne à l'Hôtel de la Gare à Moutier. En cette année de commémoration du 30^e anniversaire du plébiscite de 1974 et du 25^e anniversaire de la création du Canton du Jura, la Société jurassienne d'Emulation a décidé de consacrer son Conseil d'automne à la question de l'identité jurassienne et a souhaité donner la parole à trois personnalités issues d'horizons variés et donc susceptibles d'apporter des regards différents sur la question: MM. Alain Rebetez¹, Jean-Jacques Schumacher² et Claude Hauser³.

Trois questions leur ont été soumises: *Qu'est-ce que l'identité régionale à vos yeux? Qu'est-ce que l'identité jurassienne? La notion de «peuple jurassien» contenue dans l'article 2 de nos statuts⁴ répond-elle encore à la notion moderne et actuelle de l'identité ou des identités régionales et jurassiennes?*

M. Alain Rebetez s'est interrogé sur deux questions: qu'est-ce qu'une région? Une région recouvre-t-elle forcément une identité régionale? Avant tout, M. Rebetez constate que le Jura est perçu de l'extérieur de manière nébuleuse, sorte de «là-bas» vague et lointain. Penser le Jura, c'est étendre selon lui la notion à l'Arc jurassien. Le Jura, au sens d'un canton à six districts tel que l'entendent certaines personnes dans notre région, est difficile à cerner, tant il est divers. L'Arc jurassien se reconnaît, lui, par une unité économique et géographique plus grande. «Le Jura, c'est une altitude.»

Il n'existe en outre pas une identité régionale, mais des identités régionales. «Ma région s'effrite lorsque l'on parle d'identité régionale», précise-t-il. Le sentiment identitaire pourrait parfois se conjuguer avec le «sentiment périphérique». Cela dit, il n'y a pas de coïncidence entre identité régionale et région. Trouver ce lien paraît problématique.

Revenant sur la récente prise de position du Parlement jurassien quant à l'avenir de la Question jurassienne (acceptation de l'initiative «Un seul Jura»), il se demande s'il s'agit bien là d'un élément dynamiseur.

«Est-ce dans ce cadre de la Question jurassienne que se pose aujourd'hui l'avenir de notre région?»

Définir l'idée de «peuple jurassien» est plus problématique encore... Cela dit, et quoique divers, ce peuple dont nous parlons a quelque chose de commun. Relevant l'exemple de l'absinthe, devenue légale, et dont l'exploitation est l'enjeu actuellement d'une «guerre» économique, il constate qu'un patrimoine commun n'engendre pas forcément la capacité à le gérer ensemble, malgré l'exiguïté de l'espace géographique concerné. Par intuition, M. Rebetez parlerait plutôt d'une «population» et non d'un «peuple».

La Question jurassienne existe, elle n'est pas réglée, des gens y travaillent. Il se peut cependant que l'avenir de ce pays ne soit pas dans cette Question jurassienne, qu'il y ait désormais une nouvelle Question jurassienne qui déborde de cette région...

M. Jean-Jacques Schumacher souhaite avant toute chose dire quelques mots de M. Jean-François Leuba, récemment décédé, et lui rendre l'hommage qu'il mérite: «Si, avec M. Felber, nous avons construit les fondations de l'Assemblée interjurassienne, avec M. Leuba, nous avons construit les murs.»

L'identité régionale est-elle unique? plurielle? Y a-t-il une culture jurassienne qui «transcenderait» la notion d'identité? M. Schumacher constate un regain d'intérêt pour les micro-identités, mouvement dont il craint les dérives sectaires, mais aussi pour la macro-identité, à l'exemple des réunions de jeunesse catholique. Ça et là des identités se construisent (Etats-Unis, Europe...). Ces identités en construction sont-elles possibles? Plus l'identité est vaste, plus le dénominateur commun est faible.

La défense de l'identité peut être interprétée comme une forme de résistance à un élan de mondialisation. Pendant longtemps, la notion identitaire ne se posait pas; la perte des repères relance ce type de question.

Comme toute identité, l'identité jurassienne recouvre une part d'irrationnel et rend ainsi sa définition délicate. Ce qui relève de l'identité est souvent affectif. Mentionnant à la fois la construction identitaire jurassienne et la construction suisse, il constate que toute identité est à la fois héritée et façonnée.

Revenant sur les premières années d'existence de l'AII, il se rappelle que défendre l'idée alors d'une collaboration entre le Jura et le Jura bernois n'allait pas de soi... Mais si le climat des années 80 était particulièrement tendu, celui des années 90 fut, lui, plus serein. On assista ainsi à la reconnaissance de la notion de «culture jurassienne». Cette idée côtoyait alors celle de «communauté d'intérêt». Par la suite, si les accords du 25 mars 1994 admettent une «communauté d'intérêt» liant les deux «côtés», il n'apparaît nulle part l'idée d'une identité commune. Le

11 novembre 1994 naît l'AIJ sous la présidence de M. René Felber. Malgré cet élan, la notion de «communauté d'intérêt» a prévalu sur celle d'«identité commune». Peu à peu l'idée a fait son chemin et chacun, dans le Jura et le Jura bernois, a admis une culture commune dans le respect des particularismes de chacun.

Pour Jean-Jacques Schumacher, l'identité jurassienne existe, et l'exemple du monde artistique nous montre qu'une culture commune existe. Mais s'il admet une culture jurassienne, il continue de s'interroger sur l'idée d'une identité commune...

M. Schumacher termine son exposé en disant: «La démarche de l'*Emulation* qui défend l'identité jurassienne me semble ainsi parfaitement appropriée à réunir ceux et celles qui s'en réclament au nord comme au sud.»

Pour Claude Hauser, la notion d'identité se construit dans la convergence et la différence et correspond à la recherche d'une affirmation (autour de la langue, de l'histoire, des intérêts sociaux et économiques...) et d'une reconnaissance.

L'identité jurassienne s'est définie par rapport au Canton de Berne, à la Suisse, à la France... La fondation du Canton du Jura en 1979 a ouvert à nouveau une crise identitaire. L'identité jurassienne est une notion instable qui évolue constamment et qui est le produit d'un jeu entre les élites qui produisent un discours – ainsi la SJE – et les populations qui intègrent plus ou moins ces discours. De là découle le problème.

Le malaise identitaire se matérialise à travers l'expression «peuple jurassien». Claude Hauser interroge la *Société jurassienne d'Emulation*: Que vise-t-elle à travers cette réflexion? Faire du politiquement correct? Chercher de nouvelles voies? Raffermer le lien avec la base? La notion de «peuple jurassien» contient une charge symbolique et politique énorme dans le contexte de la Question jurassienne. On se rappelle que la Constitution bernoise avait supprimé cette expression en 1976. Dès lors, toucher à cette notion n'est pas sans risque politique et, si cela devait se faire, la SJE devrait alors clairement expliquer ce qu'elle recherche là-dedans.

Et pourtant cette notion est modifiable puisqu'elle est en constante évolution. Les nouveaux espaces créés en 1979 ont produit de nouvelles identités et nous devons aujourd'hui en tenir compte. Ces frontières sont plutôt perçues aujourd'hui comme des liens et non plus comme des murs. Claude Hauser pense dès lors qu'il est possible que cette notion puisse évoluer et donc être changée. Mais il convient de s'interroger sur les conséquences d'un tel changement...

NOTES

¹M. Alain Rebetez, enfant de Neuchâtel, est journaliste et rédacteur adjoint à *L'Hebdo*. Il a consacré un cahier de *L'Hebdo* au Jura et Jura bernois et aux cinquante personnes qui font cette région (*L'Hebdo*, 28 octobre 2004).

²M. Jean-Jacques Schumacher habite à Bévillard et fut le premier Secrétaire général de l'Assemblée interjurassienne. Depuis lors, il a écrit un ouvrage consacré à l'AIJ (*L'Assemblée interjurassienne, histoire et perspectives, 1985-2004*. Editions SJE, 2005, 464 pages) et a été élu au Conseil du Jura bernois qu'il préside en 2006-2007.

³M. Claude Hauser, Ajoulot d'origine, est docteur et professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Fribourg. Il fut président du Cercle d'études historiques de la SJE. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages concernant le Jura.

⁴ L'article 2 de nos statuts précise: «L'Emulation maintient l'unité culturelle du peuple jurassien dans un esprit de fraternité. Elle traite des questions d'intérêt général relatives au peuple jurassien, dont elle défend le patrimoine. Elle travaille au rayonnement intellectuel du peuple jurassien et aide à faire connaître son histoire. Elle protège et défend la langue française.»